

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation et notamment ses article L. 612-1 à L. 612-3 et D. 612-2 à D. 612-18,  
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes,  
Vu l'arrêté n°2019-41 du président de l'Université de Nîmes du 21 mai 2019,

### ARRÊTE

#### Article 1

---

L'inscription administrative est annuelle et doit être renouvelée avant ou au début de l'année universitaire, quelle que soit la formation suivie. Elle est précédée d'une phase d'admission obligatoire pour les étudiants primo-entrants dans l'établissement.

Le calendrier des dates limites d'inscription est établi en annexe du présent arrêté.

#### Article 2

---

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2019-41 susvisé.

#### Article 2

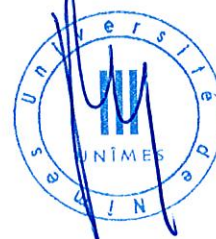
---

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 29 mai 2019

Le Président de l'Université,

Benoît ROIG



## Annexe à l'arrêté n°2019-44 de l'Université de Nîmes

### Calendrier 2019-2020 des périodes d'inscription et de réinscription administratives à l'université de Nîmes

<b>Calendrier des inscriptions</b>		
<b>Du 5 au 23 juillet 2019 prioritairement pour les nouveaux inscrits Puis du 28 août au 11 septembre 2019</b>		
<i>Pour une inscription en :</i>	<b>Déjà inscrit à UNIMES</b>	<b>Jamais inscrit à UNIMES</b>
<b>L1 1<sup>ère</sup> inscription ou réorientation</b>	<p>Saisir la candidature sur le Portail Ministériel Parcoursup. Si la candidature est acceptée, se rendre sur l'application UNIMES « PIA » (saisie de la préinscription et prise de rendez-vous). Imprimer le dossier de préinscription, se présenter sur place avec le dossier et les pièces justificatives à fournir (descriptif dans l'application PIA)</p>	
<b>Poursuite dans la même formation en licence (L1, L2, L3) ou redoublement</b>	<p>Se rendre sur l'application UNIMES « PIA » accessible après le jury de 2<sup>ème</sup> session (mise à jour des informations personnelles et prise de rendez-vous) Imprimer le dossier de préinscription, venir sur place avec le dossier et les pièces justificatives à fournir</p>	<p><b>Pour les inscriptions en L1 : Saisir la candidature sur Parcoursup puis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander une fiche de transfert à l'établissement d'origine.</li> <li>• Prendre rendez-vous sur la chaîne d'inscription ou par téléphone (via l'application UNIMES « date »).</li> <li>• Imprimer le dossier à télécharger sur le site internet de l'Université de Nîmes ou retirer un dossier sur place</li> <li>• Se présenter avec le dossier et les pièces justificatives à fournir sur la chaîne d'inscription.</li> </ul> <p><b>Pour les inscriptions dans les autres années de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander une fiche de transfert à l'établissement d'origine.</li> <li>• Prendre rendez-vous sur la chaîne d'inscription ou par téléphone (via l'application UNIMES « date »).</li> <li>• Imprimer le dossier à télécharger sur le site internet de l'Université de Nîmes ou retirer un dossier sur place</li> <li>• Se présenter avec le dossier et les pièces justificatives à fournir sur la chaîne d'inscription.</li> </ul>

<p><b><i>Changement d'orientation en licence ou candidature en Licence Professionnelle ou Master</i></b></p>	<p>Se rendre sur l'application UNIMES « ARIA » pour effectuer la candidature. Si la candidature est acceptée : Prendre rendez-vous sur la chaîne d'inscription ou par téléphone (via l'application UNIMES « date ») Imprimer le dossier à télécharger sur le site internet de l'Université de Nîmes ou retirer un dossier sur place, se présenter avec le dossier et les pièces justificatives à fournir sur la chaîne d'inscription.</p>
--	---